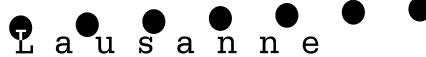




**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

T + 41 21 316 05 15
F + 41 21 316 40 52
info.bic@vd.ch



Service du développement de la Ville
et de la communication - Info presse
Hôtel de Ville
Case postale 6904
1002 Lausanne

T + 41 21 315 25 50
F + 41 21 315 20 05
infopresse@lausanne.ch

COMMUNIQUE DE PRESSE

Relève théâtrale

L'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne mettent au concours la 8^e bourse de compagnonnage théâtral

Suite aux sept premières expériences très positives menées par Muriel Imbach, Matthias Urban, Ludovic Chazaud, Laurent Gachoud, Sébastien Ribaux, Magali Tosato et actuellement par Audrey Cavelius, l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne s'associent une nouvelle fois afin d'appuyer le travail de metteurs en scène issus de la relève et mettent à nouveau au concours une bourse de « compagnonnage théâtral » dotée d'un montant de CHF 90'000.- sur deux ans.

En plus des soutiens accordés à la création théâtrale indépendante et professionnelle, le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne souhaitent appuyer conjointement le travail de metteurs en scène issus de la relève, c'est-à-dire se situant encore au début de leur parcours professionnel tout en ayant déjà à leur actif une certaine pratique théâtrale. Dans cette optique, une bourse d'un montant de CHF 90'000.- sur une période de deux ans est mise au concours (informations sur www.vd.ch et www.lausanne.ch). Considérant que cette bourse est accordée par le Canton de Vaud et la Ville de Lausanne à parts égales et sur recommandation de leurs commissions des arts de la scène, elle ne pourra être sollicitée que par les metteurs en scène émergents établis et travaillant à Lausanne et dans sa région.

Ce soutien vise à développer les compétences des metteurs en scène en devenir en contribuant financièrement à un compagnonnage d'une durée de deux ans aux côtés d'un metteur en scène confirmé. Durant la première année, le compagnon assistera le metteur en scène et devra également réaliser un stage hors de Suisse romande, auprès d'un metteur en scène reconnu sur le plan européen. Durant la deuxième année, le compagnon aura la possibilité de réaliser son propre projet artistique (création théâtrale) en bénéficiant d'un dialogue étroit avec le metteur en scène confirmé.

Cette forme de collaboration entre l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne dans le domaine de la culture est proposée suite aux premières expériences fructueuses menées avec Muriel Imbach, Matthias Urban, Ludovic Chazaud, Laurent Gachoud, Sébastien Ribaux, Magali Tosato et actuellement par Audrey Cavelius, ainsi qu'aux échos très favorables des milieux professionnels.

Les personnes intéressées sont invitées à déposer leur dossier **d'ici au 31 décembre 2016**.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud
Service du développement de la Ville et de la communication

Lausanne, le 24 octobre 2016

Renseignements :

- M. Nicolas Gyger, adjoint cheffe du service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud, tél. 021 316 07 44

- M. Fabien Ruf, chef du service de la culture de la Ville de Lausanne, tél. 021 315 25 10

<http://www.lausanne.ch/thematiques/culture-et-patrimoine/service-de-la-culture/soutien-aux-acteurs-culturels/arts-de-la-scene/bourse-de-compagnonnage-theatral.html>